



Fédération Départementale **des Chasseurs**
de **Haute-Saône**

10, rue de Verdun - 70000 NOIDANS-LES-VESOUL

Tél. 03 84 97 13 53 - Fax 03 84 75 08 92

E-mail : fdc70@fdchasseurs70.fr

Association loi 1901 - Siret 778 542 126 00033

Les bureaux sont ouverts :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Dossier suivi par : Agnès QUEMIN : 03 84 97 13 58

Pierre-Yves ULAN : 03 84 97 13 62

P.J. : 1 demande d'inscription cerfa n° 13945*04 à remplir recto-verso,
dater, signer et nous retourner à FDC70 avec les pièces demandées.

INSCRIPTION A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER pour les non-domiciliés en Haute-Saône et pour les personnes ayant déjà détenu un permis de chasser

FORMATION THEORIQUE : trois samedis matin de 8 h 30 à 12 h à Noidans-les-Vesoul

FORMATION PRATIQUE : une journée en semaine de 8 h 30 à 17 h 30 à Noroy-le-Bourg

EXAMEN UNIQUE pratique et théorique : en semaine, entre 8 h 30 et 12 h ou entre 13 h 30 et 17 h 30 à Noroy-le-Bourg

En cas d'absence non justifiée aux séances de formation et à l'examen, vous devrez demander un imprimé de réinscription et y joindre un chèque de 16 € à l'ordre de l'ONCFS.

Révisez en ligne les questions théoriques et leurs réponses :

www.chasseurdefrance.com ou www.oncfs.gouv.fr ou www.fdchasseurs70.fr

Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier (tout dossier mal renseigné vous sera retourné) :

- 2 photos d'identité normalisées de moins de 6 mois, identiques, 35 x 45 mm, en couleur, portant vos nom et prénom au dos
- photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso **en cours de validité** ou passeport)
- certificat médical, au verso de la présente demande d'inscription (daté de moins de deux mois par rapport à la date d'inscription)
- documents ci-après relatifs aux obligations du service national de 16 à 25 ans :
 - **le candidat a entre 16 et 18 ans** : joindre une attestation de recensement ou le certificat de participation s'il a déjà participé à la journée défense et citoyenneté
 - **le candidat a entre 18 et 25 ans** : joindre le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté ou une attestation provisoire si le candidat n'a pas encore participé à la journée (ce document comportant obligatoirement une date de validité) ou une attestation individuelle d'exemption.
- chèque bancaire ou postal d'un montant de **46 € pour les majeurs** (16 € pour le droit d'inscription + 30 € de droit de timbre pour la délivrance du permis de chasser) ou **31 € pour les mineurs** (16 € pour le droit d'inscription + 15 € de droit de timbre) **libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'ONCFS**
- chèque bancaire ou postal d'un montant de **75 € à l'ordre de la FDC 70** couvrant les frais de formation et **Relevé d'Identité Bancaire** (lors de leur première validation annuelle en Haute-Saône, les candidats ayant payé ces frais se verront rembourser cette somme sur simple demande).